

LE COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ENTREPOSAGE

Un milieu de travail sécuritaire est essentiel au bien-être de tous les employés.es. Nous avons toutes et tous un rôle important à jouer pour assurer un environnement sécuritaire dans l'ensemble des locaux où nous effectuons toutes sortes de tâches. **Les locaux ou lieux d'entreposage ne font certainement pas exception à cette règle.**

Trop souvent, nous manquons de temps - ou ne prenons pas le temps - de bien ranger le matériel/l'équipement que nous utilisons ; surtout si nous ne l'utilisons pas régulièrement. Les locaux d'entreposage sont malheureusement trop souvent une source potentielle et réelle de blessures.

C'est donc l'affaire de l'équipe-école de travailler ensemble et se donner les moyens de remédier au problème des lieux d'entreposage encombrés et dangereux.

Pour vous aider à «attaquer» un local ou un lieu d'entreposage problématique, voici quelques pistes de réflexion, d'actions à entreprendre et de questions à se poser :

- qui utilise le local en question ?
- à qui appartient le matériel/l'équipement qui se trouve dans le local ou le lieu d'entreposage (ces personnes pourraient être différentes de celles qui doivent utiliser le local) ?
- si le matériel/l'équipement qui se trouve dans un local ne semble être utilisé par personne ou appartenir à personne, de telles ressources ou de tels articles sont-ils encore nécessaires ou utilisables ?
- s'il est jugé que le matériel/l'équipement est désuet, la personne en autorité dans le lieu de travail devrait prendre les mesures nécessaires pour jeter ou «recycler» les articles en question.

Rappelez-vous également les quelques consignes générales suivantes pour que chaque lieu d'entreposage demeure sécuritaire et que le matériel/l'équipement qui s'y trouve soit facilement accessible en tout temps :

- respecter les consignes en matière d'entreposage en hauteur (poids, dimension des articles et hauteur) ;
- une porte, une fenêtre, une sortie de chaleur, de climatisation ou d'air ne devraient jamais être bloquées par des objets, des boîtes ou de l'équipement quelconques ;
- toute personne doit toujours être en mesure de circuler aisément dans le lieu/local d'entreposage. Celui-ci ne doit donc pas ressembler à une «course à obstacles» ;
- tout lieu d'entreposage doit être bien éclairé et l'interrupteur de la lumière doit également être accessible, afin d'éviter d'avoir à chercher l'interrupteur et risquer de trébucher ou faire tomber des objets.
- tout le matériel/l'équipement rangé dans un lieu/local d'entreposage doit être facile d'accès, et le contenu des boîtes doit être bien identifié.